

BPJEPS

Spécialité Educateur Sportif
Mention Activités Physiques pour Tous (APT)



Uniquement en apprentissage au sein du CFA de l'Animation (CFA - CEMEA)

Ouverture du :

25 Septembre 2023
au 10 Janvier 2025

Formation incluant une
mobilité Erasmus+

Modalités

Positionnement :

Les 25,26,27 Septembre 2023

Inscription obligatoire

Tests de préselection :

Le 26 Mai 2023 de 8h à 13h

Durée

650h en Centre de formation et 910h
en entreprise.

Pour les personnes déjà en poste, ces
heures sont comprises dans le cadre
habituel de leurs temps de travail.

Tarif

NPEC de votre OPCO

Contact

Pour obtenir plus d'information, un
devis personnalisé ou un dossier
d'inscription :

Mme GRUTUS au
0596 60 34 94 ou par email
accueil@cemea-martinique.org

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'état de niveau 4 (ex niveau IV - Bac) reconnu par l'État et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse qui atteste de compétences permettant d'évoluer en tant qu'animateur d'activités physiques pour tous auprès de différents publics.

Objectifs

L'Éducateur Sportif mention « Activités Physiques pour Tous » met en œuvre, en autonomie et en sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel »

Il atteste des compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous
- Communiquer sur les actions de la structure
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Les + de cette formation

- + Une formation en apprentissage, avec l'accompagnement d'un maître d'apprentissage.
- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : Des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.
- + Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif



92% de diplômés.es
sur les formations équivalentes



TEP le 26 mai



Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France



accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org



Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin



0596 603494



0596 515726

Types d'emplois principalement visés

Educateur.rice sportif.ve pour tous et toutes :

en collectivité, clubs et associations sportives, bases de loisirs, Accueils Collectifs de Mineurs, centres sociaux ou ephad

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des éducateurs.trices sportif.ve.s.

L'animateur en activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe les publics.

Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs.

Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être. Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique et les activités physiques en espace naturel.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure.

Il participe à la gestion et à la promotion des activités.

Le(la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » exerce son activité de manière autonome quant à sa pratique d'animation au sein d'une structure.

En cohérence avec le projet de la structure, il/elle construit son projet pédagogique dans lequel il/elle prépare, organise, réalise et rend compte de son action d'animation.

L'animateur(trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure.

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ sont classées en quatre grandes séries non hiérarchisées entre elles :

- concevoir et conduire un projet d'animation, d'initiation ou d'apprentissage en encadrant des activités et/ou des projets collectifs,
- s'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...),
- communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure,
- participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure et compte tenu des publics visés.

1. L'éducateur(trice) sportif(ve) d'activités physiques pour tous conduit un projet d'animation.

- Il/elle prépare le projet d'animation qu'il/elle est amené(e) à réaliser
- Il/elle fixe des objectifs
- Il/elle mobilise les moyens nécessaires à son action
- Il/elle prévoit l'évaluation de son action

2. L'éducateur(trice) sportif(ve) d'activités physiques pour tous réalise son animation.

- Il/elle présente son animation
- Il/elle conduit, avec le groupe, son animation visant la découverte, la sensibilisation ou à l'initiation.
- Il/elle gère son animation
- Il/elle assure la sécurité technique du groupe
- Il/elle évalue son travail et rend compte
- Il/elle tient compte du public dont il a la responsabilité et en assure la protection
- Il/elle identifie les caractéristiques des différents publics
- Il/elle veille au public dont il a la charge et évite la mise en danger d'autrui

3. L'éducateur (trice) sportif(ve) d'activités physiques pour tous communique dans son activité et à l'intérieur de la structure qui l'emploie.

- Il/elle accueille et oriente le public :
- Il/elle communique en situation d'animation
- Il/elle assure la promotion de son action
- Il/elle formalise son action

4. L'éducateur (trice) sportif(ve) d'activités physiques pour tous peut, dans certaines situations professionnelles, être amené à participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet de cette dernière.

- Il/elle participe à l'organisation du fonctionnement
- Il/elle participe à l'administration sous la responsabilité de son employeur
- Il/elle participe à la gestion financière

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Prérequis

- Être titulaire d'un PSC1 — Prévention et secours civiques de niveau 1 ou équivalents
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
- Avoir réussi un TEP. C'est un test d'épreuves physiques mêlant endurance (Luc Léger) et un parcours de motricité. Les deux épreuves sont chronométrées. Le-la candidat·e devra atteindre les paliers et temps demandés pour pouvoir être admissible aux sélections écrite et orale. Ce test peut être passé dans tous les organismes proposant un BPJEPS APT en France. Les TEP obtenus pour un autre BPJEPS dans le milieu sportif ne sont pas valables.

Equivalences

La possession du CQP Animateur de Loisirs Sportifs dispense de l'UC1. Pour les autres équivalences, consulter l'annexe VI (modifié par Arrêté du 4 avril 2018) de l'Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention Activités Physiques pour Tous.

Passerelle

Les UC1 et UC2 sont transversales par niveau à l'ensemble des diplômes de la filière BPJEPS.

Suite de parcours

Après l'obtention d'un BPJEPS vous pourrez vous présenter au DEJEPS ou préparer un concours de la fonction publique.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure »
- UC 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »
- UC 3 « Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention Activités Physiques pour Tous »
- UC 4 « Mobiliser les techniques de la mention Activités Physiques pour Tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage »

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le BPJEPS est délivré par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables (UC). Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision.

En cas de validation des 4 UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs UC, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Mobilité européenne Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle.

Cette session intègre pour tous les participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage de deux semaines), permet aux professionnel.les en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs:

- D'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE
- De développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil. Ces projets permettent le développement d'actions à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.

Pour plus d'information contactez la référente mobilité : referent.mobilite@cemea-martinique.org

Financement

La formation est exclusivement ouverte en apprentissage par l'OPCO de votre employeur.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Formation répondant au Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS

Arrêté du 27 avril 2016 portant organisation de la spécialité « Educateur Sportif » du BPJEPS

Arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « Activités Pour Tous » du BPJEPS Educateur Sportif

Cette formation est en cours d'habilitation par la DRAJES Martinique.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.



Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



CEMEA Martinique

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'information contacter accueil@cemea-martinique.org

